



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00183** du **12 JAN. 2026**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) **RABIER Jean-Michel**
57 bis rue du Chemin de fer
94190 Villeneuve-Saint-Georges

En vue de la réalisation : Surélévation d'une maison individuelle existante sans création de logement supplémentaire. Création d'un escalier d'accès extérieur, création d'ouvertures et de fenêtres de toit.

Sur un terrain sis **57 bis rue du chemin de fer**
Cadastré **AR31**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

12 JAN. 2026

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, **Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que**
l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n°
DP 94078 25 00183 du **12 JAN. 2026** a été affichée en Mairie du **12 JAN. 2026** au **conformément**
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,